

Unité :  
BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 01999/97

N° PIÈCE N° FEUILLET  
01 1

## ANALYSE ET REFERENCES :

O B J E T : Observation par le nommé T L , d'un phénomène  
aérospatial non identifié.

REFERENCE : C.M. 32600/DEF/GEND/OE/DO/RENS du 08.11.1985.

Nous soussigné : gendarme R A , en résidence à  
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :  
secondé par le gendarme A C , en résidence à  
Le trente décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à quinze heures  
Nous trouvant à , au bureau de notre unité,

A la suite de la parution d'un article de presse dans le journal  
en date du 28 décembre 1997, ayant pour intitulé " ALORS, OVNI OU PAS DANS LE  
CIEL DE L'ETANG ." (cf article + photo joint en annexe).

Ce reportage a été filmé sur le territoire de la commune de , par  
monsieur T L , le 14 décembre 1997 à 17 heures.

Nous procédons aux opérations suivantes :

Le 30 décembre 1997, nous invitons M. T L , témoin du phénomène, à nous  
confier la cassette vidéo du tournage.

Le film a été réalisé à partir d'un caméscope VHS PANASONIC NVS 7 E.

Après avoir visionné plusieurs fois le film, l'hypothèse de nuages semblerait la  
plus plausible.

Le 31 décembre 1997 à 17 heures 30, au domicile de T L à  
nous procédons à son audition ( cf pièce n° 2 ).

En conclusion les éléments suivants, confirment notre position. A savoir :

-----Il est le seul à avoir observer le phénomène, alors  
qu'il y a des promeneurs dans la zone du tournage.  
L'enquêteur

1 M. le préfet

Date de clôture  
05/01/1998

Transmis le :

1 Général Commandant la Région  
Aérienne2 Direction Générale Gendarmerie -  
bureau défense opération.

1 Archives

Signature

Unité :  
BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 01999/97

N° PIÈCE N° FEUILLET  
01 2

- Aucun habitant du village n'a rien vu ou entendu. ou ne s'est manifesté.
- l'intéressé nous a déclaré revendiquer les droits d'auteur dans un but commercial.
- A son domicile nous avons constaté qu'il possédait de grandes connaissances en informatique. Il a copié lui-même les cassettes vidéo, en a tiré des photos par ordinateur. Par ailleurs, un tirage vidéo est traduit en Anglais.
- Son épouse n' a pu être entendue, néanmoins elle l'accompagnait le jour du tournage.
- Sur un certain réseau, il se fait appeler " " du C.I.A. (Chasseur d'Images Audiovisuelles).

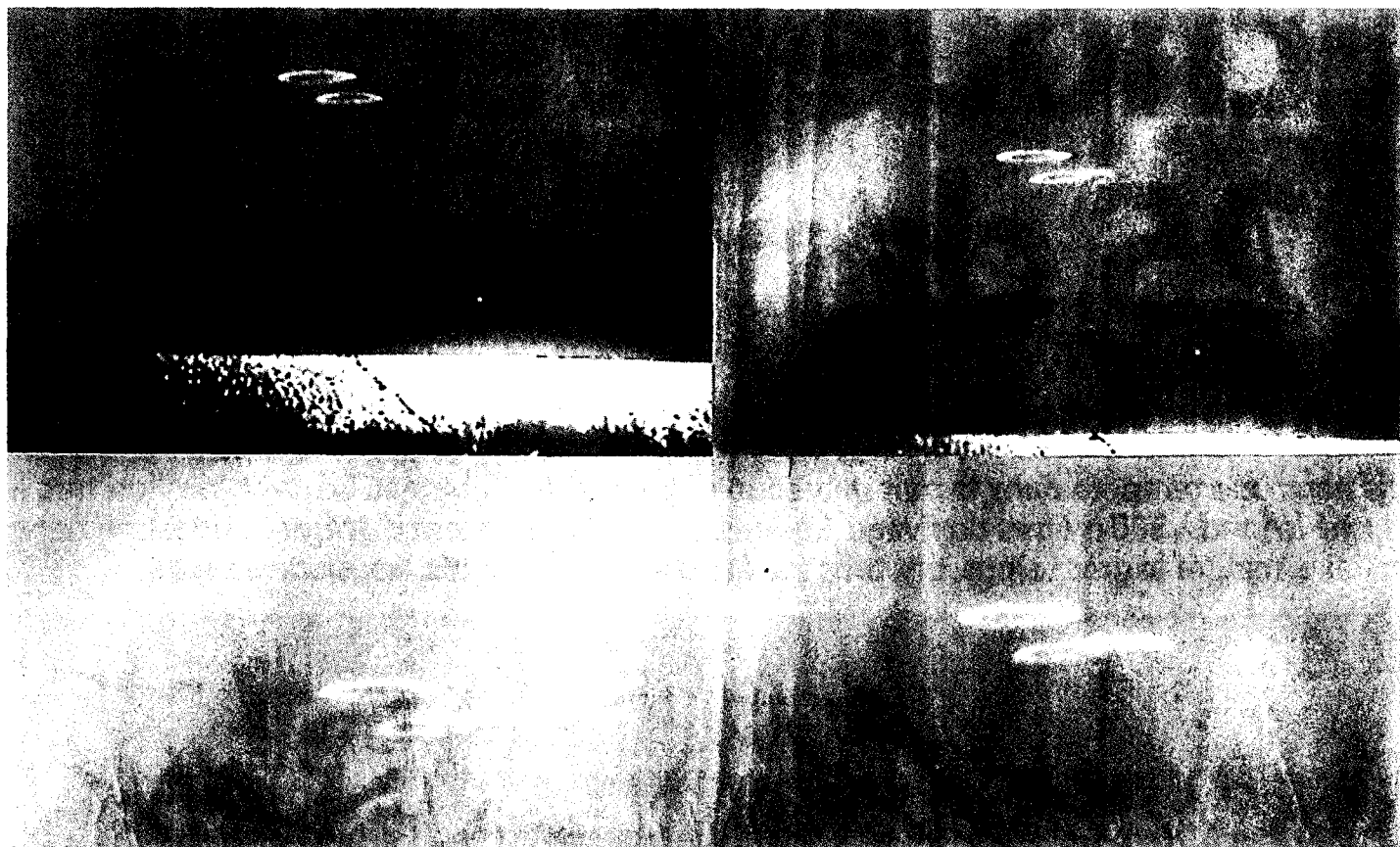
Mentionnons que lors d'un premier entretien téléphonique en date du 15/12/97 à 11 heures monsieur T faisait état de nuages.

Déduction des enquêteurs : Vu les faits mentionnés ci-dessus, et notamment le nom d'adhérent de l'intéressé ( Bil ) du C.I.A. ainsi que la traduction en Anglais, il est vraisemblable que M. T souhaite une exploitation à des fins lucratives ou personnelles sur le réseau Internet.

A , le trente décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à 18 h 00.  
L'enquêteur

# Alors, OVNI ou pas dans le ciel de l'étang de

Le 14 décembre dernier, un de nos lecteurs filmait un bien étrange phénomène dans le ciel. Alors, OVNI ou pas, that is the question...



Quatre vues réalisées par L. T.

le 14 décembre dernier.

Le 14 décembre dernier, le phénomène se passe au-dessus de l'étang de

mer ce qui se passe au-dessus de sa tête.

Depuis, il s'interroge sur ce phénomène : s'agit-il de bien singuliers nuages ?

D'un phénomène météorologique ?

Ou bien d'OVNI(s) dans le ciel ?

Il s'interroge, mais n'a pas pour autant de réponse.

En attendant, grâce à ces clichés, on peut, à notre tour, se poser bien des questions.

Il faut reconnaître qu'il y a de quoi avoir un doute, et que telles photos pourraient être issues du press book d'un long métrage sur des E.T.

En attendant, L. T. qui ne joue pas les D. V. a conservé précieusement son enregistrement.

Des images inattendues, un fin d'après-midi du mois de décembre au-dessus de l'étang de. Il était 17 heures, e la nuit tombait, déjà.

Il est 17 heures environ, et L. T. remarque une bien étrange lueur.

L'espace de trois minutes, à l'aide d'une caméra, il va fil-

Unité :  
BT

DE

## RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 01999/97

02 1

## ANALYSE ET REFERENCES :

O B J E T : Observation par le nommé T L , d'un phénomène  
aérospatial non identifié.

REFERENCE : C.M.32600/DEF/GEND/OE/DO/RENS du 08.11.1985.

Nous soussigné : gendarme R A , en résidence à  
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par le gendarme A C , en résidence à  
Le trente et un décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à dix sept heures  
et trente minutes  
Nous trouvant à  
nous procédons à l'audition de T L

IDENTITE : T L , né le 20 août 1925 à  
, marié, retraité, demeurant

DECLARATION : Le 14 décembre 1997, à la Nautique aux environs de 17 heures, j'ai  
-----été témoin d'un étrange phénomène, dont j'ai pu filmer  
l'évolution. Lundi matin après avoir visionné plusieurs fois la cassette j'ai  
téléphoné à la brigade de gendarmerie de , vers 11 h 30, pour lui faire  
*part* de ce que j'avais vu, à savoir : une, deux, puis trois ellipses  
nacrées.(phénomène inhabituel).  
Un gendarme de service a pris mes coordonnées et m' a conseillé de me mettre en  
rapport avec la météo dont il m'a communiqué le numéro de téléphone. Là, j'ai  
simplement appris le temps qu'il allait faire durant la semaine.-----  
-----M'adressant ensuite au journal , mon témoignage n'a pas  
été pris au sérieux, j'ai dû le confirmer par fax.-----  
-----Le 22/12, un camarade correspondant de l'indépendant à qui j'ai  
confié une photo, a réussi à convaincre le journal de la publier le 28/12.-----  
-----A la suite de cette publication, j'ai été convoqué le 30.12.97 à  
15 heures par la gendarmerie, où je me suis rendu à 16 heures pour visionner la  
cassette en témoignage du phénomène observé. J'ai confié cette cassette ainsi  
qu'une photo, aux gendarmes qui me l'on demandé.-----  
-----Après cette mise au point indispensable, voici quelques précisions  
complémentaires utiles, concernant mon observation du dimanche 14 décembre 1997.  
-----Me voici en face l'étang, dans l'axe du soleil, à cet instant,  
dans le ciel sans nuages, se dessine, d'un trait parfait fin et nacré, une  
couronne elliptique impeccable, qu'un point intérieur brillant semble tracer  
dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.-----  
-----Quelques secondes sont perdues, le temps de réagir pour pouvoir  
filmer le phénomène, voilà qu'apparaît une deuxième ellipse aussi parfaite que  
la première. C'est à cet instant que je commence à filmer. Les rayons directs  
L'enquêteur

1	M. le préfet	Date de clôture 05/01/1998	Transmis le ;
1	Général Commandant la Région Aérienne		par Le major
2	Direction Générale Gendarmerie bureau défense opération.		P OPJ
1	Archives	Signature	Signature et cachet

directs du soleil et leur réverbération sur l'étang me rendent la tâche très difficile, ma position est très inconfortable (les images le confirment).

-----Mon oeil fixé sur le viseur, l'objectif protégé du soleil par le faible montant de la portière, je filme trois minutes, puis le phénomène se déplace maintenant dans l'axe du soleil, je suis ébloui, je ne vois plus rien.

-----Je déplace ma voiture plus loin, mais je ne trouve pas de trace du phénomène, qui à mes yeux a duré environ 5 minutes, avant de disparaître.-----

A , le trente et un décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à dix sept heures trente.-----

-----Lecture faite par moi de la déclaration et des renseignements d'état civil ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.-----

-----La personne entendue :

L'A.P.J.

1

## Déclaration à la GENDARMERIE DE

, mercredi 31 décembre 1997, à 17 heures.

Je soussigné L (G G )T  
Né le à  
Domicilié à

Retraité de l'artisanat et du commerce .  
Handicapé civil , invalide à 80%.

Déclare les faits ci après dont j'ai été témoin le 14 décembre 1997, sur le territoire de la commune de au lieu dit

Cette attestation comporte 3 feuilles

- 1) celle-ci, du 31/12/97.
- 2) lettre à Mr le Commandant de Gendarmerie(31/12/97)
- 3) plan des lieux de l'observation..

La présente attestation est faite à  
et véritable .

ce 31/12/1997, certifiée sincère

Signé L T

*Certifié sincère et véritable  
le 31-12-97*



à Monsieur le Commandant de  
GENDARMERIE de

Monsieur,

Le dimanche 14 décembre 1997, à \_\_\_\_\_ aux environs de 17 heures, j'ai été témoin d'un étrange phénomène, dont j'ai pu filmer l'évolution.

Lundi matin 15/12 après avoir visionné plusieurs fois la cassette j'ai téléphoné à la Brigade de Gendarmerie de \_\_\_\_\_, vers 11h30, pour lui faire part de ce que j'avais vu, à savoir : une, deux, puis trois ellipses nacrées. (phénomène inhabituel.)

Un gendarme de service a pris mes coordonnées, et m'a conseillé de me mettre en rapport avec la météo dont il m'a communiqué le numéro de téléphone. Là, j'ai simplement appris le temps qu'il allait faire durant la semaine.

M'adressant ensuite au journal Indépendant, mon témoignage n'a pas été pris au sérieux, j'ai du le confirmer par fax.

Le 22/12, un camarade correspondant de l'Indépendant à qui j'ai confié une photo, a réussi à convaincre le journal de la publier le 28/12.

A la suite de cette publication, j'ai été convoqué le 30/12/97 à 15 h par la Gendarmerie, où je me suis rendu à 16 heures pour visionner la cassette en témoignage du phénomène observé.

J'ai confié cette cassette ainsi qu'une photo, aux gendarmes qui me l'ont demandé.

Après cette mise au point indispensable, voici quelques précisions complémentaires utiles, concernant mon observation du dimanche 14 décembre 1997.

Il est 17 heures, je suis en voiture en bout de piste à l'est de Port \_\_\_\_\_, où j'effectue la manoeuvre pour tourner.

Me voici en face l'étang, dans l'axe du soleil, à cet instant, dans le ciel sans nuages, se dessine, d'un trait parfait fin et nacré, une couronne elliptique impeccable, qu'un point intérieur brillant semble tracer dans le sens inverse des aiguilles d'une montre..

Quelques secondes sont perdues, le temps de réagir pour pouvoir filmer le phénomène, voilà qu'apparaît une deuxième ellipse aussi parfaite que la première. C'est à cet instant que je commence à filmer

Les rayons directs du soleil et leur réverbération sur l'étang me rendent la tâche très difficile, ma position est très inconfortable (les images le confirment).

Mon oeil fixé sur le viseur, l'objectif protégé du soleil par le faible montant de la portière, je filme trois minutes, puis le phénomène se déplace maintenant dans l'axe du soleil, je suis ébloui, je ne vois plus rien.

Je déplace ma voiture plus loin, mais je ne retrouve pas de trace du phénomène, qui à mes yeux a duré environ 5 minutes, avant de disparaître.

Sur un plan annexé à ce communiqué, voici d'autres éléments utiles.

- 1°) en vert la piste est, de Port
- 2°) en rouge le point d'observation au bord de l'étang.
- 3°) en bleu la direction de l'observation.
- 4°) en jaune la situation supposée du phénomène.
- 5°) en pointillé orange l'axe approximatif du soleil vers lequel le phénomène a évolué et disparu de ma vue.
- 6°) Le vent de nord-ouest, souffle assez fort

les images ne paraissent ne pas évoluer dans le sens du vent,  
mais plutôt à l'inverse ?

ce 31 décembre 1997.

*certifié sincère et véritable  
fait à \_\_\_\_\_ le 31-12-97*